

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix-sept septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Monique HEITZLER, MM. Michel HAENNIG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Monique HEITZLER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère.

M. Michel HAENNIG, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/07/2010
- 2/ Demande de subvention
- 3/ Modification de la durée de travail de l'ATSEM à l'école maternelle
- 4/ Adhésion à l'assurance chômage pour le personnel non-titulaire
- 5/ Instauration de la participation pour le financement des voiries et réseaux publics
- 6/ ADAUHR : convention de conseil et d'assistance aux collectivités

- 7/ Travaux, route du Col Amic : convention avec la Ville de Sultz
- 8/ Installation d'une borne DASRI : convention d'occupation précaire du domaine public par la société MEDECO
- 9/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 10/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 11/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Monique Heitzler à Mme Fabienne Garcette
- M. Michel Haennig à M. Bertrand Mechler
- M. Vincent Werner à M. Daniel Siffert

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Tir et aux participants du concours de tir populaire le 4/07/2010 et le concours inter-sociétés le 5/09/2010,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 17 et 18/07/2010,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 24/07/2010,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 31/07 et 01/08/2010,
- aux organisateurs et généreux donateurs du Don du Sang le 5/08/2010,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités et également à Mme Marie-Odile Fugler, Adjoint,
- à l'Association « les petits écureuils » qui organise à nouveau le périscolaire pour l'année scolaire 2010/2011,
- aux propriétaires riverains du Rain qui ont donné leur accord pour l'accès du chantier sur leur terrain,
- aux bénévoles de l'OMSL pour les journées de travail au profit de l'entretien de la salle des fêtes.

Il fait part enfin des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- M. et Mme Acker Lucien et Haennig Henri pour l'attention à l'occasion de leurs noces d'or,
- la Prévention Routière et l'Association Française des Sclérosés en plaques pour la subvention communale 2010.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/07/2010 :

Le Procès-Verbal de la séance du 05/07/2010 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande de subvention suivante:

- DELTA-REVIE Haut-Rhin : 7 bénéficiaires de la téléalarme à Wuenheim : 70 € qui seront imputés sur l'article 65748/Subventions diverses.

3° / POINT : MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES de 1^{ère} CLASSE :

Vu la loi N° 83.634 du 13/7/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84.53 du 26/1/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 91.298 du 20/3/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 01/09/2010 ;
- propose de fixer cette durée à 30 heures par semaine (30/35^e), soit 85,74 %.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, articles 64131, 6451 et 6453).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : ADHESION DE LA COMMUNE AU REGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE – PERSONNEL NON TITULAIRE :

La présente adhésion vise tous les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage, contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi pour lesquels l'employeur avait auparavant adhéré aux régimes particuliers d'adhésion ainsi que les contrats insertion revenu minimum d'activité.

La commune de Wuenheim venant d'embaucher une personne par le biais d'un contrat unique d'insertion (CUI-CAE), une telle adhésion est souhaitable.

Le taux de cotisation « employeur » est de 6,40 % sur le salaire brut de l'employé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'adhésion de la commune de Wuenheim au régime d'assurance-chômage à compter du 1/09/2010 pour tous les agents non titulaires ;
- autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion avec « Pôle-Emploi » et à entreprendre toutes démarches liées à cette adhésion.

5° / POINT : INSTITUTION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX PUBLICS (P.V.R.) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

le conseil municipal est invité à décider,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : ADAUHR : CONVENTION DE CONSEILS ET D'ASSISTANCE :

Par lettre en date du 01/07/2010, l'ADAUHR nous informe que le Conseil Général a décidé de renouveler le financement des conseils gratuits dispensés aux communes par elle-même dans le cadre de leurs objectifs généraux d'urbanisme et d'aménagement du territoire du Haut-Rhin.

Cette prestation avait été formalisée par une convention qui arrive à échéance le 18/09/2010. C'est ainsi que l'ADAUHR nous soumet un projet de convention pour une durée de 3 ans, (projet de convention transmis aux conseillers).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° / POINT : TRAVAUX, ROUTE DU COL AMIC : CONVENTION AVEC LA VILLE DE SOULTZ :

La réfection de la route du Col Amic (enrobés) vient d'être réalisée et la Ville de Soultz en a assuré la maîtrise d'ouvrage en y incluant la partie basse de ladite route située sur les bords respectifs des communes de Jungholtz et Wuenheim.

Le coût de l'ensemble des prestations (part revenant à Soultz + celles des communes de Jungholtz et Wuenheim) sera mandaté par la Ville de Soultz au titre du budget 2010, à charge pour les collectivités de Jungholtz et Wuenheim de procéder au remboursement du montant incombant à chacune d'entre elles en 2011. Pour ce faire, il y a lieu d'entériner la convention financière tripartite transmise aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord à la prise en charge de la part incombant à la Commune de Wuenheim au budget primitif 2011,

- entérine la convention financière tripartite (Ville de Soultz et communes de Jungholtz et Wuenheim) ;
- autorise le Maire à signer ladite convention financière tripartite.

Lors de la discussion de ce point, M. le Maire a fait le point sur l'historique de ces travaux, aucunement liés à l'organisation du Rallye de France WRC : le Conseil Général du Haut-Rhin a été saisi officiellement par les communes de Jungholtz et Wuenheim le 7/12/2009. Ce dossier a été retenu, en date du 09/07/2010, dans le cadre des contrats de territoire et subventionnable à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux.

8° / POINT : INSTALLATION D'UNE BORNE DASRI : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE MEDECO :

La gestion des déchets infectieux produits par les patients en auto médication est une question de santé publique et une préoccupation environnementale majeure pour tous les concitoyens, pour l'ensemble des élus et tous les acteurs de la santé.

Le projet consiste en l'implantation de bornes dans les dix-sept communes membres de la CCRG pour la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Ce service de récupération des DASRI sera apporté par la société MEDECO, à titre gratuit, tant pour les usagers que pour la collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de convention transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour l'implantation d'une borne DASRI sur le domaine public de la commune (place de la mairie) pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la convention ;
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public de la commune de Wuenheim et à entreprendre toutes démarches liées à cette installation.

9° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

"**Toutes Commissions**" du 26/08/2010 : ont été évoqués et discutés les points suivants :

- * Travaux d'enrobés, route du Col Amic
- * Travaux d'enrochement sur le Rain par Syndicat des Cours d'Eau Soultz-Rouffach
- * Travaux de réfection de voirie, partie basse rue Principale à compter du 30/08/2010 par le Conseil Général
- * Travaux, rue Principale : tronçon entre Ecoles et rue du Tir
- * MEDECO : installation d'une borne pour la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- * Rallye de France du 01/10/2010
- * Ecoles : une armoire a été installée à l'école élémentaire « le gros-chêne » ainsi que 5 nouveaux ordinateurs. A également été évoqué le projet d'aménagement du hall d'entrée
- * Embauche de M. François Werner à compter du 13/09/2010 dans le cadre d'un CUI-CAE (contrat unique d'insertion)
- * Bilan embauche 3 saisonniers

- *Centre de Gestion du Haut-Rhin : visite d'inspection « hygiène et sécurité » du 17/08/2010
- * Bilan d'activité de la Brigade Verte du 1 au 31/05/2010 : 17 passages et/ou interventions
- * Actualités «Climat » - Pays Rhin-Vignoble-Grand'Ballon
- * Plan canicule : bilan 2010 : déclenchement du plan du 9 au 11/07/2010 : toutes les personnes inscrites sur le registre ont été contactées

"Toutes Commissions" du 10/09/2010 : il s'agissait essentiellement de la préparation du Conseil Municipal du 17/09/2010. M. le Maire a également communiqué sur l'installation du panneau indicateur de vitesse du 14 au 21/09/2010, la lettre de M. le Sous-Préfet au sujet du P.L.U. arrêté, la lettre de réclamation de M. Bernard Schwendenmann au sujet de la réfection du Wasenweg et du résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de réseaux, rue Principale.

10° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la région de Soultz-Rouffach : Assemblée Générale du 25/08/2010** : M. Weber, Adjoint et délégué de la commune auprès de ce syndicat, fait un compte-rendu de cette réunion qui s'est déroulée en 2 parties :

- 1^{ère} partie : visite sur le terrain (déviation du Wuenheimerbach)
- 2^e partie : Assemblée Générale à Rouffach pour autoriser le Syndicat à entreprendre les opérations d'expropriation et de débloquer la question des indemnisations.

M. le Maire a fait le point sur les travaux d'enrochement qui ont été effectués cet été sur le Rain et qui seront, prochainement, réceptionnés officiellement.

11° / POINT : DIVERS :

Brigade Verte : bilan d'activité du 01/05 au 31/05/2010 : 17 passages et/ou interventions sur le ban communal

Embauches saisonnières : 3 jeunes du village ont été embauchés un mois chacun pour les 2 premiers et 3 semaines pour le dernier et ont principalement effectué divers travaux de peinture, lasure et de jardinage.

Rentrée scolaire 2010/2011 : Mme l'Adjoint Fugler a fait un compte-rendu de la rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée.

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en Argent : M. l'Adjoint Weber donne lecture d'une lettre émanant de M. le Préfet, qui par arrêté du 6 août 2010, a décerné la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en Argent, à M. Roland Martin, Maire de Wuenheim au titre de la promotion du 14 juillet 2010. M. le Préfet et M. Weber lui adressent à cette occasion leurs vives félicitations.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Maire, agréablement surpris, adresse ses remerciements et associe ses collègues et le personnel communal à cette médaille.

La séance est close à 20h45.